Mon installation a été déclarée non conforme, les travaux à réaliser sont très onéreux, puis-je bénéficier d’une aide ?

Il est possible de mettre en place un dossier de demande de subvention auprès de l’Agence de l’eau, la Communauté de communes est chargée de présenter les dossiers. N’hésitez pas à contacter nos services au 03 44 73 89 10 afin d’obtenir des renseignements. Sous condition de revenus, vous pouvez également obtenir des aides auprès de l’ANAH. Renseignements et modalités sur le site www.anah.fr